



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-111

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-sept novembre deux-mille-vingt-trois à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Christine LEDUN, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON et Françoise UNDERWOOD et Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Madame Annic DESSAUX)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)
- Monsieur Jean-François MAYER (pouvoir à Monsieur François ROGER)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Claude LEUMAIRE
- Madame Anne-Emilie RAVACHE

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONTRAT GROUPE « PREVOYANCE » – PARTICIPATION EMPLOYEUR – PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION – MODIFICATION – AUTORISATION

- Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,



- Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion et la MNT pour le risque « Prévoyance »,
- Vu la délibération du Centre de Gestion n°2019/067 en date du 24 octobre 2019 fixant à 10,25 € par mois à compter du 1er janvier 2023 pour chaque agent adhérant au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- Vu la délibération du Centre de Gestion n°2023-DEL-86 en date du 25 septembre 2023 autorisant l'augmentation de 5% des cotisations « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 24 octobre 2019, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue le 17 Octobre 2019 entre le Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

A cette occasion, il a décidé de verser aux agents adhérant à ce contrat une participation à hauteur de 10,25 € brut par agent et par mois.

Ainsi que cela a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 septembre 2023, le bilan financier de la convention « Prévoyance » a conduit la MNT à proposer une augmentation de 5% des cotisations versées par les agents à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Conseil d'Administration a validé cette proposition.

Afin d'accompagner cette augmentation de cotisations pour les agents, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de réévaluer la participation du Centre de Gestion dans une proportion identique, celle-ci passant donc de 10,25 € brut/agent/mois à 10,75 € brut/agent/mois.

Monsieur le Président précise que l'incidence financière de cette augmentation de la participation financière « Prévoyance » est estimée pour l'établissement à environ 370 €/an.



Compte tenu des éléments exposés, Monsieur le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de fixer le niveau de participation financière du Centre de Gestion à 10,75 € par mois à compter du 1er janvier 2024 pour chaque agent adhérent au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Chomant', written over the printed name.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON



